

## REUNION D'INFORMATION

Merci de bien vouloir confirmer votre participation à cette réunion en vous inscrivant sur le lien de L'ESEIS : [www.eseis-afris.eu](http://www.eseis-afris.eu)

**Attention, le nombre de place est limité.**

**UNE RÉUNION  
COMPLÉMENTAIRE  
POURRA ÊTRE  
ORGANISÉE EN CAS  
DE DÉPASSEMENT  
CONSÉQUENT DU  
NOMBRE LIMITE**

Pour tout  
renseignement,  
merci de vous  
adresser à :

**Anita KURTZ**  
03.88.21.20.08

[anita.kurtz@eseis-afris.eu](mailto:anita.kurtz@eseis-afris.eu)

**GrandEst**  
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE



**ESEIS - Site de Strasbourg (Siège Social)**

3 rue Sédillot—BP 44- 67065 Strasbourg Cedex

Tél : 03 88 21 19 90 -Fax : 03 88 21 19 99

[www.eseis-afris.eu](http://www.eseis-afris.eu)

L'Ecole Supérieure Européenne de l'Intervention Sociale (ESEIS) est née de la fusion de l'Ecole Supérieure en Travail Educatif et Social (ESTES) et de l'Institut de Formation au Travail Educatif et Social (IFCAAD).

## LIEU



### ACCÈS TRAM (DEPUIS LA GARE) :

- prendre le Tram ligne A/D (station sous-terre) direction ILLKIRCH/LIXENBUHL ou PORT DU RHIN/KEHL
- descendre à la 4ème station: Porte de l'Hôpital  
prendre la 3ème rue à gauche

### PAR L'AUTOROUTE :

- prendre la direction Offenbourg / Place de l'Etoile
- prendre la sortie Place de l'Etoile / Centre administratif
- contourner la place en direction du Centre-Ville, traverser le canal, passer la Place de Lattre de Tassigny, prendre la 1ère rue à gauche.



**Association pour la Formation et la Recherche en Insertion Sociale (AFRIS)**

N° Siret : 838 339 646 00013

N° de déclaration d'existence : 44 67 061 60 67



***Vous souhaitez vous orienter vers  
les métiers du social ?***

Assistant de Service Social

Educateur Spécialisé

Educateur Technique Spécialisé

BTS en Economie Sociale et Familiale

***L'ESEIS organise***

***une réunion d'information***

***concernant les***

***dispositifs d'admission  
en formation***

– ***Parcoursup*** (élèves de terminales,  
titulaires du baccalauréat ou autre  
diplôme de niveau IV)

– ***Admissions*** dans le cadre de la  
formation professionnelle continue

***Le Mercredi 23 janvier 2019  
de 14h00 à 16h00***

***à l'ESEIS—Site de Strasbourg  
(3 rue Sédillot)***

## Assistant(e) de Service Social

### Les aspects du métier

L'Assistant(e) de Service Social (ASS) accompagne les personnes et les familles afin de leur permettre de bénéficier de moyens, d'être acteur de leur développement et de pouvoir consolider les liens sociaux dans leur cadre de vie.

Il/elle aide les personnes à améliorer leurs conditions de vie sociale, sanitaire, familiale, économique, culturelle et professionnelle.

L'ASS participe au développement et à l'autonomie des personnes et des familles, en valorisant leurs capacités et en soutenant leur projet de réinsertion dans la vie active.

Enfin, l'ASS aide les personnes à prévenir et à surmonter les difficultés de la vie quotidienne.

### La formation

La formation se déroule sur 3 ans. Elle comprend 1740 heures de cours en Centre de Formation et 52 semaines de stage sur des sites qualifiants professionnels. La formation permet aux étudiants d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de la profession.

### Accès à la formation

- ⇒ Etre titulaire du baccalauréat
- ⇒ Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au RNCP au moins de niveau IV
- ◆ Formation subventionnée par le Conseil Région (sous conditions).
- ◆ Accès possible par la voie d'apprentissage pour les candidats entre 18 et 30 ans.

## Educateur Spécialisé

### Les aspects du métier

L'éducateur spécialisé (ES) aide à l'éducation d'enfants et d'adolescents ou accompagne des adultes présentant un handicap, des troubles du comportement ou qui sont confrontés à des difficultés d'insertion.

Par son soutien et ses projets réalisés avec la personne, l'ES contribue aux progrès des compétences, à l'inscription dans les échanges sociaux et à l'intégration dans la vie sociétale. Son intervention se situe aussi bien dans le champ du handicap, de l'insertion sociale et professionnelle, que de la psychiatrie ou de la protection de l'enfance et de la jeunesse.

L'éducateur spécialisé exerce son activité dans des établissements sociaux et médico-sociaux publics ou privés.

### La formation

La formation se déroule sur 3 ans. Elle comprend 1450 heures de cours en Centre de Formation et 60 semaines de stage et sur des sites qualifiants professionnels. Elle permet aux étudiants d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de la profession.

### Accès à la formation

- ⇒ Etre titulaire du baccalauréat
- ⇒ Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au RNCP au moins de niveau IV
- ◆ Formation subventionnée par le Conseil Région (sous conditions).
- ◆ Accès possible par la voie d'apprentissage pour les candidats entre 18 et 30 ans.

## Educateur Technique Spécialisé

### Les aspects du métier

Le rôle de l'éducateur technique spécialisé (ETS) consiste à encadrer des activités techniques et à développer des relations avec les entreprises au cours d'un accompagnement professionnel, éducatif et social.

Il contribue à l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées ou en difficultés. Pour cela, il participe à la conception, la mise en oeuvre et l'évaluation de projets individuels des personnes. Il permet une évolution des apprentissages des personnes en tenant compte des exigences d'une production et garantit l'acquisition d'un rythme de vie lié aux situations de travail.

L'ETS exerce ses fonctions dans des établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux, dans les entreprises de travail ordinaire et protégé, ou dans des structures d'insertion des secteurs publics et privés.

### La formation

La formation se déroule sur 3 ans. Elle comprend 1200 heures de cours en Centre de Formation et 56 semaines de stage sur des sites qualifiants professionnels. La formation permet aux étudiants d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de la profession.

### Accès à la formation

- ⇒ Etre titulaire du baccalauréat
- ⇒ Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au RNCP au moins de niveau IV
- ◆ Formation subventionnée par le Conseil Région (sous conditions).